



Fonds social européen



Cette action de formation est cofinancée
par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte
d'Azur avec le Fonds Européen
Agricole pour le Développement Rural



CONCEVOIR UNE ACTION DE FORMATION CO-FINANCEE en Provence Alpes Côte d'Azur

Inscrire une action de formation dans le cadre d'un programme cofinancé par des Fonds Européens, c'est

- ***être en cohérence avec ses finalités***
- ***respecter certains critères d'éligibilité***
- ***bénéficier de moyens supplémentaires***

...pour toujours mieux répondre aux besoins des entrepreneurs du vivant.

Ce guide a été élaboré pour vous aider à concevoir les actions de formation que vous souhaitez proposer dans le cadre du FEADER ou FSE.



Au sommaire de ce guide

- Les finalités, principes et conditions du FSE
- Les finalités, principes et conditions du FEADER
- Consignes pratiques
- Des ressources sur :
 - L'égalité des chances entre hommes et femmes
 - La publicité et la promotion du FSE
 - L'évaluation des acquis
- En annexe : Le compte-rendu de réalisation

Délégation VIVEA Sud-Est

Version Juin 2011

Préambule : Intégrer les principes communautaires

Ce guide présente les deux financements européens qui cofinancent les actions de formation à destination des contributeurs VIVEA en région PACA :

- Le **Fonds Européen Agricole** pour le **Développement Rural** (FEADER) qui finance le PDRH dont la mesure 111A consacrée à la formation
- le **Fonds Social Européen** (FSE), axe 1, mesure 2, sous-mesure 123

En mobilisant des fonds européens, vous vous engagez à relayer activement les principes fondateurs de l'intervention européenne :

- **l'additionnalité** : les fonds européens ne se substituent pas aux financements publics nationaux. Ils viennent en complément afin de permettre un effet levier et une valeur ajoutée : c'est le principe d'additionnalité.
- **l'innovation** : en proposant justement des moyens supplémentaires, les fonds européens permettent d'imaginer et d'expérimenter des solutions prometteuses pour répondre aux enjeux de demain.
- **le développement durable** : les actions ou projets co-financés par des fonds européens doivent intégrer les préoccupations relatives aux différents volets du développement durable, économique, social et environnemental.
- **l'égalité des chances** : l'Union européenne a mis en place une approche globale pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Tel que le prévoit le Traité de la Communauté européenne, il s'agit avant tout d'éliminer les inégalités et de promouvoir l'égalité des genres à travers des mesures légales et politiques, y compris au niveau des financements européens.
- **la promotion et la communication de l'intervention européenne** auprès des actifs et des citoyens de l'UE

Certaines des fiches situées dans la dernière partie de ce guide vous proposent des ressources utiles pour respecter le mieux possible vos engagements vis-à-vis de l'Union Européenne.

Au-delà même des principes communautaires, les financements FEADER et FSE sont régis par des finalités et des règles spécifiques qu'il convient de bien connaître avant d'y inscrire une action de formation. Ils sont précisés dans les pages suivantes de ce guide.

I/ Comprendre le FSE

Avant de proposer une action de formation dans le cadre du FSE, il convient de bien connaître ses finalités, ses principes et ses conditions.

.....

1) Les finalités du Fonds Social Européen

Créé en 1957, le Fonds Social Européen est le **principal instrument financier de la stratégie européenne pour l'emploi**. Tous les 7 ans, la stratégie et le budget du FSE sont renégociés entre les États membres et l'Union européenne, mais depuis sa création il intervient avec les deux mêmes objectifs :

- **créer des emplois en plus grand nombre** pour faire reculer le chômage
- **mieux former les travailleurs**, afin qu'ils soient en phase avec les exigences du marché de l'emploi.

⇒ Les principes spécifiques au FSE

- **le ciblage vers des publics prioritaires** : le FSE encourage les actions qui s'adressent spécifiquement aux femmes, seniors, créateurs d'entreprise, publics fragilisés
- **la sécurisation des parcours professionnels** : le FSE vise à aider chaque individu à mieux anticiper les périodes de rupture professionnelle qu'il pourra rencontrer tout au long de sa vie active, en lui permettant de développer ses compétences et de valider des acquis.

2) Le fonctionnement du Fonds Social Européen

VIVEA est mandaté par la DIRECCTE PACA pour gérer une subvention FSE qui servira à cofinancer des actions de formation. VIVEA s'engage à :

- ✓ informer et sensibiliser les acteurs concernés
- ✓ diffuser les appels d'offre FSE
- ✓ accompagner les structures dans la définition et le montage de leurs actions
- ✓ instruire et présenter les demandes de financement à l'agrément du comité régional
- ✓ assurer le suivi financier et administratif
- ✓ évaluer pour rendre des comptes aux financeurs

3) Vos engagements liés au Fonds Social Européen

Les incontournables

- **Respecter la durée minimale de 7 h**

- **Proposer une formation qui s'arrête au plus tard le 31/12/2011**

- **S'adresser aux contributeurs VIVEA de la région PACA uniquement (chefs d'entreprise non salariés, conjoints collaborateurs, aides familiaux, personnes en cours d'installation, cotisants de solidarité)**

- **S'inscrire dans les priorités stratégiques et les thématiques négociées**



- **Proposer un prix qui sera financé uniquement par les fonds VIVEA et FSE** : ne demander aucune contribution stagiaire, sur décision du Comité régional VIVEA. *Aucun bilan financier par action ne sera à fournir : les factures acquittées servent de preuve et seront tenues à disposition des autorités de contrôle.*

- Organiser la communication et la publicité du FSE **systematiquement sur tous les supports visuels liés à l'action cofinancée et au cours de chaque formation**

Logo à utiliser



Cette action de formation est cofinancée par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Social Européen

Les préconisés

- **Faciliter l'accès à des publics prioritaires :**
 - femmes,
 - seniors,
 - bas niveaux de qualification,
 - exploitants dans des filières fragilisées
 - jeunes en cours d'installation éligibles à VIVEA

Les thématiques et compétences

- Stratégie et pilotage d'entreprise : anticiper, comprendre et prévoir pour entreprendre
- Dégager de la valeur ajoutée en réduisant les coûts, en valorisant ses produits, en recherchant de nouveaux débouchés
- Mettre en œuvre des systèmes et des techniques plus respectueux de l'environnement
- Améliorer le lien avec les autres usagers du territoire et optimiser l'organisation du travail, la santé et la sécurité au travail
- Gérer et mobiliser les ressources humaines sur les exploitations
- Faciliter l'utilisation de l'informatique et des NTIC
- Maîtriser l'évolution des techniques de production en fonction du contexte et des marchés
- Maîtriser les dimensions comptables, juridiques et fiscales de la gestion
- Accompagner les projets de transmission et création d'entreprise, de reconversion partielle (pluriactivité) ou totale afin de maintenir les personnes dans l'emploi ; accompagner la qualification

➤ Dans le cadre de la convention VIVEA FSE, un accord de partenariat a été signé entre VIVEA et la fédération régionale des services de remplacement pour **faciliter l'accès aux services de remplacement pour les contributeurs VIVEA participant à des formations cofinancées VIVEA/FSE.**

Cet accord prévoit une prise en charge partielle via les fonds FSE du coût d'un salarié de remplacement pendant les journées de formation.

Il vous est donc demandé de :

- **diffuser cette information auprès de tous les stagiaires s'inscrivant en formation cofinancée VIVEA/FSE** afin de les inciter à utiliser cette possibilité
- **transmettre à la fin de chaque formation cofinancée FSE une attestation de suivi de stage à chaque stagiaire**, qui portera les mentions :
 - Nom, prénom du stagiaire
 - Numéro d'agrément VIVEA de la formation (ex : R093/2011/YYY)
 - Titre de la formation, date de réalisation, nombre de jours suivis effectivement
 - Publicité des financeurs (Logos FSE et VIVEA)

Cette attestation sera demandée par le service de remplacement à chaque contributrice et chaque contributeur qui souhaitera rentrer dans le dispositif.

4) Se poser les bonnes questions

La mobilisation du FSE doit amener une plus value aux actions de formation que vous mettez en œuvre. Se poser les questions suivantes est un bon moyen de voir si vous vous êtes appropriés les enjeux du FSE et comment vous tentez d’y répondre. Cette liste de questions vous permettra également de ne pas oublier, dans votre demande de financement (DF), certaines argumentations qui peuvent être décisives lors de l’instruction.

☝ **Les fiches ressources ci-après vous aideront à traiter les questions.**

QUESTIONS	RESSOURCES	Où remplir dans la Demande de Financement ?
<ul style="list-style-type: none"> Quel est le lien entre la formation et au moins un des principes du FSE ? 	Voir p 3 Fiche ressource n°1	Exposé des motifs
<ul style="list-style-type: none"> En quoi la formation est-elle en lien avec une thématique éligible? 	Voir p 4	Exposé des motifs
<ul style="list-style-type: none"> La formation s’adresse t-elle à un public prioritaire ? 	Voir p 4	Exposé des motifs
<ul style="list-style-type: none"> Quelles modalités précises d’évaluation (satisfaction et acquis des stagiaires) ai-je définies ? 	Fiche ressource n°3	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> Quelles séquences dédiées à l’évaluation ai-je prévues ? 		Programme
<ul style="list-style-type: none"> Quels outils ai-je envisagés pour alimenter le compte-rendu de réalisation ? 	Compte-rendu de réalisation (annexe)	<i>A saisir au solde du dossier si demandé</i>
<ul style="list-style-type: none"> Quels outils ou modalités pour communiquer sur le Fonds Social Européen sont prévus? 	Fiche ressource n°2	Exposé des motifs.
<ul style="list-style-type: none"> Comment ai-je argumenté la valeur ajoutée de la formation permise par le co-financement ? 		Exposé des motifs

II/ Comprendre le FEADER

Avant de proposer une action de formation dans le cadre du FEADER, il convient de bien connaître le dispositif : son fonctionnement, ses finalités, ses principes.

Le FEADER, en bref

Le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural** complète les fonds structurels mis en place par la Commission Européenne : le Fonds Social Européen, le Fonds Européen de Développement Régional.

Second pilier de la Politique Agricole Commune, le FEADER soutient le développement des zones rurales. Ce programme, établi pour la période 2007-2013, est cofinancé pour moitié par l'Europe et pour moitié par l'Etat, les collectivités territoriales françaises, les fonds d'assurance formation ...

1) Le fonctionnement du FEADER

FEADER : qui décide ?

La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt) est l'autorité de gestion du FEADER à l'échelle de chaque région. Elle pilote le dispositif régional, assure l'évaluation du programme et gère l'enveloppe régionale.

Un **appel à projets** est élaboré par la DRAAF et transmis aux organismes coordonnateurs : FAF (dont VIVEA), OPCA. Les réponses reçues sont soumises à l'avis du Comité Régional Formation qui sélectionne les projets.

Lorsqu'il est retenu, VIVEA émet ensuite un **appel d'offres** à destination des OF sur la base d'un cahier des charges. Les comités VIVEA agréent les deux parts (VIVEA et FEADER) selon les règles de l'appel d'offres.

VIVEA assure auprès des OF le règlement des factures sur la part VIVEA et sur la part FEADER. Il adresse ensuite une demande de remboursement au CNASEA sur les parts FEADER versées.

Dans le cadre du FEADER, à partir des orientations stratégiques communautaires et des enjeux de ses territoires ruraux, la France a défini un Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) composé d'un socle national et de volets régionaux.

En Provence – Alpes - Côte d'Azur, un Document Régional de Développement Rural (DRDR) a été établi pour préciser la mise en œuvre du volet du PDRH.

Les actions de formation éligibles s'inscrivent dans le volet A de la mesure 111.

Sur cet axe, 50% des fonds mobilisables doivent être consacrés à des formations concernant les problématiques sociétales, sanitaires et environnementales.



2) Les finalités du FEADER

Trois axes ont été définis en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Document Régional de Développement Rural (DRDR) pour préciser la mise en œuvre régionale du PDRH :

- ✓ Pour ce qui concerne **la filière agricole** :
 - soutenir la compétitivité de l'agriculture en favorisant notamment
 - ✚ la promotion des unités de production agricole modernisées et transmissibles
 - ✚ l'adaptation de la production agricole à l'évolution de la demande,
 - ✚ le développement de la capacité d'innovation et d'adaptation dans la chaîne agroalimentaire
 - préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable
- ✓ Pour ce qui concerne **la filière bois** :
 - améliorer la compétitivité de la filière bois
 - promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable du territoire
- ✓ Pour ce qui concerne **la filière agroalimentaire** :
 - développer la capacité d'innovation et d'adaptation dans la chaîne agroalimentaire

3) Vos engagements dans le FEADER

➤ S'adresser aux contributeurs VIVEA engagés dans une activité de production **y compris les cotisants de solidarités**

Ne sont pas éligibles : les paysagistes et les centres équestres, les jeunes en parcours d'installation.

➤ S'inscrire dans l'un des deux volets identifiés :

- Volet **FEADER Filière Viticole**, actions en direction des actifs de la filière viticole
- Volet **FEADER Classique**, actions en direction des autres contributeurs éligibles

➤ S'inscrire dans les thématiques retenues

Nota : Les formations qui viseront la seule mise en conformité avec les textes réglementaires ne seront pas éligibles.

➤ Respecter la **durée minimale de 10,5 h réparties sur au moins deux jours calendaires et maximale de 240 h**. La durée minimale est d'une demi-journée pour chacun des modules d'un parcours modulaire.

➤ Respecter les conditions financières

▪ **Prix horaire maximum par stagiaire = 30 €**
(Cette disposition s'applique en TTC pour les organismes assujettis et net de taxes pour les organismes non assujettis)

▪ **Participation du FEADER : 50 % du prix de vente de la formation**

▪ **Toute participation des stagiaires et tout autofinancement sont exclus.**

Aucun bilan financier par action n'est à fournir : les factures acquittées servent de preuve et seront tenues à disposition des autorités de contrôle.

Les thématiques communes aux deux volets du FEADER

- Agro- environnement

- Mesures Agri-Environnementales
- Agriculture Biologique
- Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires
- Energies renouvelables
- Bien-être animal

- Socio-économique

- Qualité des produits
- Sécurité sanitaire des aliments
- Circuits courts
- Transformation des productions ...

- Santé, sécurité et hygiène au travail

➤ Organiser la communication et la publicité du FEADER **systématiquement sur tous les supports visuels liés à l’action cofinancée et au cours de chaque formation**

Logo à utiliser



Cette action de formation est cofinancée par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

4) Se poser les bonnes questions pour le FEADER

La mobilisation du cofinancement FEADER doit permettre d'apporter une plus-value aux actions de formation que vous mettrez en œuvre dans le cadre du PDRH. Se poser les questions suivantes est un bon moyen de voir si vous êtes appropriés les enjeux du FEADER et comment vous tentez d'y répondre. Cette liste de questions vous permettra également de ne pas oublier dans votre demande d'agrément certaines argumentations qui peuvent être décisives lors de l'instruction de vos projets.

QUESTIONS	RESSOURCES	Où remplir dans la Demande de Financement ?
• Quel est le lien entre la formation et au moins une des finalités du FEADER ?	Voir p 8	Exposé des motifs
• En quoi la formation est-elle en lien avec une thématique éligible au FEADER ?	Voir p 8	Exposé des motifs
• La formation s'adresse-t-elle à un public éligible ?	Voir p 8	Exposé des motifs
• La formation s'adresse-t-elle à un public éligible de la filière viticole ou vinicole ?		Menu déroulant choix du cofi et Exposé des motifs
• Formation visant la <i>mise en conformité avec les textes réglementaires</i> : Comment vais-je plus loin que la seule mise en conformité ? quelle séquence ai-je prévue pour accompagner la modification des pratiques des agriculteurs ?		Programme
• Formation au <i>développement durable</i> (plan de fumure, produits phyto, bâtiment...) : au-delà des aspects techniques, comment mon action inclue-t-elle un travail avec les agriculteurs sur l'environnement, la qualité des produits, les conditions de travail,... ?		Programme
• Quels outils ai-je envisagé pour alimenter le compte-rendu de réalisation ?		A saisir au solde du dossier
• Quels outils ou modalités pour communiquer sont prévus ? <i>Au moins un exemple à fournir au solde du dossier</i>	Fiche ressource n°2	Exposé des motifs
• Comment ai-je argumenté la valeur ajoutée de la formation permise par le co-financement FEADER ?		Exposé des motifs

III/ CONSIGNES PRATIQUES

	PDRH - FEADER	FSE
Demande d'agrément		
Période de réalisation	Action sur une année civile	Action sur une année civile
Descriptif attendu	Remplir la DF en cochant la priorité de l'Appel d'Offres Permanent de VIVEA à laquelle vous répondez. Préciser le contenu de la DF en répondant aux questions de la page 9 de ce guide	Re Remplir la DF en cochant la priorité de l'Appel d'Offres Permanent de VIVEA à laquelle vous répondez. Préciser le contenu de la DF en répondant aux questions de la page 6 de ce guide
Durée minimale	10,5 h	7 h
Durée minimale par module pour parcours modulaire	3,5 h	
Public éligible	Contributeurs VIVEA engagés dans une activité de production sauf paysagistes, centres équestres. Les jeunes en cours d'installation ne sont pas éligibles.	Tout Contributeur VIVEA ou personnes en cours d'installation de la région PACA.
Prix maximum	30 € TTC/h-stag	
Agréments		
Achat de formation	Les fonds mobilisés pour le financement de l'action de formation sont uniquement ceux de VIVEA et les cofinancements gérés par VIVEA : la contribution stagiaire sera égale à zéro. Cette procédure d'achat de formation permet de supprimer l'obligation de fournir un bilan financier par action au dossier de solde. L'analyse du prix demandé se fait en amont.	
Agrément formation	Session d'instruction	Session d'instruction
Dossier de réalisation		
Pièces spécifiques à produire	Pour la part cofinancée, convention spécifique à imprimer et renvoyer en double exemplaire avec cachet et signature à VIVEA (un exemplaire vous sera retourné après signature de VIVEA)	
	Compte-rendu de réalisation à saisir sur extranet pour les actions cofinancées FEADER	

IV/ Quelques éléments de réponses

Fiches « ressource »

Fiche ressource 1/3

PRENDRE EN COMPTE L'EGALITE DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES

Intégrer en formation le principe de l'égalité des chances hommes-femmes suppose de travailler au moins sur trois aspects :

- **faciliter l'accès aux actions de formation,**

Les statistiques montrent en effet, qu'en plus de leur activité professionnelle, la plupart des femmes gèrent l'essentiel des activités familiales et domestiques : elles s'engageront d'autant mieux dans des formations qu'une adaptation de leur organisation sera possible

- ⇒ Choisir des périodes de formation hors vacances scolaires et mercredi
- ⇒ Veiller à proposer des horaires et des lieux compatibles avec l'emploi du temps des femmes.

- **faire en sorte que les femmes se sentent concernées**

- ⇒ Prendre les moyens d'identifier les problématiques spécifiques : enquête, réunion d'échanges ...
- ⇒ Adresser les courriers au nom des femmes et non pas au nom de la société ou du conjoint
- ⇒ Communiquer sur l'utilité, l'intérêt, pour elles de l'action proposée ; décrire des situations professionnelles en lien avec la formation et leurs préoccupations

- **proposer des actions de formation qui répondent aux enjeux et besoins spécifiques des hommes et des femmes.**

Travailler sur l'exploitation permet aux femmes et aux hommes de concilier vie professionnelle et vie familiale. Dans les exploitations, selon les productions, les activités, les agricultrices assurent des tâches spécifiques qui vont différer d'une exploitation à l'autre.

Dans le partage des rôles et fonctions, les femmes développent souvent des activités nouvelles, en lien avec la production et nécessitant des compétences relationnelles avec des personnes extérieures au milieu agricole : accueil sur l'exploitation, transformation et commercialisation de produits, sont autant d'activités qui permettent aux agricultrices de valoriser leurs compétences professionnelles, mais aussi les compétences acquises dans la sphère domestique, tout en apportant une plus value à la production agricole.

Dans le même temps, elles assurent souvent la fonction administrative¹ sur l'exploitation or cette fonction est en pleine évolution et remplit un rôle de plus en plus important dans le résultat économique de l'exploitation : c'est une opportunité pour redéfinir la place et le rôle de chacun dans la gestion de l'entreprise.

⚠ Attention néanmoins à ne pas enfermer les hommes et les femmes dans des métiers et des profils qui seraient, dans les représentations, soit typiquement masculins soit typiquement féminins.

La professionnalisation des agricultrices, par la formation, les aide à développer des activités, à maintenir leur emploi sur l'exploitation et à obtenir une reconnaissance professionnelle. Il est donc important de recueillir les besoins en formation des contributeurs VIVEA, en veillant à identifier les spécificités rencontrées par les hommes et les femmes qui travaillent sur les exploitations.

¹ « Une étude-action sur les fonctions administratives dans les entreprises agricoles » - Les études VIVEA n° 6, 4^{ème} trimestre 2008

Publication : L'accès des femmes à la formation, Etudes et Ingénierie VIVEA N° 3 Février 2011
http://vivintern3/internet/pages/Documents/thematique/vivea_etudes_ing_n°3_femmes_et_formation.pdf

Fiche ressource 2/3

RESPECTER LE PRINCIPE DE PROMOTION DU FSE

Rendre l'Europe lisible et proche des citoyens... Vous pouvez y contribuer activement. Par son impact direct sur le quotidien des Français, l'intervention du FSE est un bon exemple de l'action concrète de l'Union européenne.

C'est pourquoi nous vous invitons à :

- ✓ informer oralement les stagiaires que les actions de formation bénéficient d'un co-financement européen
- ✓ expliquer brièvement ce qu'est le FSE en ouverture de la formation
- ✓ apposer le logo de l'Union européenne (drapeau) sur tout document ou support relatif à l'action co-financée et inscrire dessous : « *Cette action de formation est co-financée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes Côte d'Azur, avec le Fonds Social Européen* »
- ✓ mettre à disposition des participants des brochures sur l'Union européenne et afficher des posters. Vous pouvez demander ces supports de communication gratuitement auprès d'Europe Direct. En PACA, vous disposez de deux points Europe Direct :

Le Centre Régional d'Information Jeunesse Provence-Alpes à Marseille

Tél : 04.91.24.33.82

Web : europe@crijpa.com

Le Foyer Rural CEPAGE à Puget-Théniers

Tél : 04.93.05.19.31

Web : carrefour.rural.europeen.femmes@wanadoo.fr



En résumé, voici ce que l'on doit voir sur vos documents :



Cette action de formation est cofinancée par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Social Européen

Fiche ressource 3/3

EVALUER UNE FORMATION

L'évaluation fait partie intégrante de l'action de formation avec axes possibles

- ✓ l'évaluation des acquis
- ✓ l'évaluation de la satisfaction des stagiaires

L'évaluation est une activité importante car elle permet de tirer des enseignements de l'action réalisée pour

- ✓ réguler son avancement
- ✓ permettre aux stagiaires de prendre conscience du chemin parcouru à l'occasion de cette formation
- ✓ les intégrer dans la conception de formations futures

1) Définitions

Evaluer

Opération qui consiste à estimer, à apprécier, à porter un jugement de valeur ou à accorder une importance à une personne, à un processus, à un événement, à une institution ou à tout objet à partir d'informations qualitatives et/ou quantitatives et de critères précis en vue d'une prise de décision. *Évaluer, c'est comprendre, éclairer l'action de façon à pouvoir décider avec justesse de la suite des événements.*

Évaluation

Démarche ou processus conduisant au jugement et à la prise de décision. Jugement qualitatif ou quantitatif sur la valeur d'une personne, d'un objet, d'un processus, d'une situation ou d'une organisation, en comparant les caractéristiques observables à des normes établies, à partir de critères explicites, en vue de fournir des données utiles à la prise de décision dans la poursuite d'un but ou d'un objectif.

(Renald LEGENDRE - Dictionnaire actuel de l'éducation, 1993 - GUÉRIN / ESKA).

2) Différents types d'évaluation

Pour quoi faire	Les moyens	Quand ?
<u>Satisfaction des stagiaires</u>		
Rendre compte aux commanditaires ; améliorer la prestation	Ex : questionnaire de fin de stage	A la fin de la formation
<u>Acquis des stagiaires</u>		
<i>Evaluation formative : pendant le déroulement de l'action : contrôle du cheminement de la démarche</i>		
Pour réajuster, améliorer le programme, l'adapter à l'atteinte des objectifs Permet de réguler les modalités pédagogiques par rapport à la progression des apprenants	Ex : bilans intermédiaires	Pendant la formation
<i>Evaluation sommative (ou certificatives) : on évalue pour contrôler le résultat (connaissances et capacités acquises en cours de formation)</i>		
Vérifier l'atteinte des objectifs et leur efficacité et définir des actions correctrices, complémentaires	Ex : bilans de fin de session	Pendant et le plus souvent à la fin de la formation
Effets de la formation		
<u>Application des acquis en situation de travail</u>		
Rendre compte au commanditaire de l'efficacité de l'action L'aider à décider des suites à donner à l'action (arrêter, reconduire, réviser ou compléter le dispositif)	Ex : études, enquêtes, évaluations à froid	Après l'action
<u>Effets de la formation sur les pratiques professionnelles et sur les projets individuels ou collectifs</u> : changements produits par celle-ci		
Identifier la contribution de la formation au projet ou à l'évolution des pratiques (utilité)	Ex : études, enquêtes, évaluations à froid	Après l'action

Exemples de questions à différents moments de l'évaluation

Satisfaction des stagiaires	Acquis (évaluation sommative)	Application des acquis aux situations de travail	Effets de la formation sur les pratiques professionnelles et les projets
-----------------------------	-------------------------------	--	--

Pendant la formation, à chaud

Les journées suivies ont-elles répondu à votre attente ?	Citez les trois conditions principales à réunir pour réussir l'affinage de son fromage en cave ?	Citez précisément une action que vous allez mener sur votre exploitation qui vous permettra d'utiliser ce que vous avez appris en formation
Les objectifs annoncés de cette formation vous paraissent-ils atteints ?	Qu'avez-vous appris durant cette formation ?	
La durée des journées vous a-t-elle convenu ?	Concernant..., que savez-vous faire de plus ou de mieux qu'au premier jour de la formation ?	

Quelques semaines après la formation

Connaissez-vous les cahiers des charges de la réglementation qui vous concerne et qui vous ont été présentés lors de la formation	Réalisez-vous un enregistrement de vos pratiques d'épandage ?
	Comment organisez vous l'accueil de votre personnel saisonnier ?

Quelques mois après la formation

	Aujourd'hui, utilisez-vous le classeur de suivi des épandages	Avez-vous réalisé le projet d'atelier de transformation qui a motivé votre venue en formation ?
		La formation suivie vous a-t-elle aidé à diminuer vos charges (comment avez-vous fait) ?
		Qu'est-ce qui vous a poussé à replanter des haies sur votre exploitation ?

En annexe : la trame de questionnement du compte-rendu de réalisation vous permettant de préparer et formaliser ces éléments

ANNEXE I/I

Le compte-rendu de réalisation

Vous avez conduit une formation **dans le cadre d'un cofinancement européen FEADER**. Ce financement prévoit un compte rendu de réalisation de l'action à saisir sur l'Extranet de VIVEA, HAPI, au moment du solde du dossier.

Pour faciliter votre analyse, **nous vous proposons une trame de questionnaire** vous permettant :

1. de porter un jugement sur l'action réalisée
2. d'identifier des pistes d'amélioration

1. Quelles modalités et outils d'évaluation avez-vous utilisés ?
<input type="checkbox"/> Tour de table <input type="checkbox"/> Questionnaire de satisfaction rempli par les stagiaires <input type="checkbox"/> Une formalisation des acquis par les stagiaires durant la formation <input type="checkbox"/> Une vérification précise des acquis (par QCM ou autres) en fin de formation <input type="checkbox"/> Des entretiens de vérification des acquis avec quelques stagiaires après la formation <input type="checkbox"/> Des observations de l'utilisation des acquis de la formation par les stagiaires en situation professionnelle <input type="checkbox"/> Autre, à compléter :
2. Les objectifs de la formation ont-ils été atteints ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement
Quelles informations concrètes vous permettent de le dire ?
En quoi le déroulement de la formation a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs ? (durée, rythme, méthodes pédagogiques utilisées, intervenants,...)
3. Quel a été le processus de mobilisation / recrutement des stagiaires utilisées ?
<input type="checkbox"/> Réalisation d'un outil de communication spécifique à la formation <input type="checkbox"/> Article dans la presse <input type="checkbox"/> Utilisation de relais pour faire connaître et promouvoir la formation <input type="checkbox"/> Utilisation de réunion <input type="checkbox"/> Autres (précisez)
Ce processus a-t-il permis de mobiliser les stagiaires prévus (nombre, qualité...) ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement
En quoi l'a-t-il permis ou pas ?

4. La composition du groupe, les attentes des stagiaires, vous ont-ils amenés à adapter le déroulement de la formation ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement
Comment l'avez-vous adapté ?
Avec l'appui de quelles modalités particulières ?
5. Quel est le degré de satisfaction de stagiaires ? (sur une échelle de 1 à 4, 1 étant le plus important)
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
6. Où se situent les plus values apportées par le financement supplémentaire ? <i>Choisir une ou plusieurs réponses</i>
Au niveau de <input type="checkbox"/> L'analyse des besoins <input type="checkbox"/> L'amélioration de la mobilisation/recrutement <input type="checkbox"/> Les pratiques pédagogiques <input type="checkbox"/> Dans le processus d'évaluation
Quelles sont ces plus values ?
7. Comment les stagiaires ont-ils prévu d'utiliser leurs acquis de formation dans leurs situations professionnelles ?
8. Quelles améliorations pourriez-vous apporter à cette formation en matière de
<input type="radio"/> analyse des besoins <input type="radio"/> mobilisation recrutement <input type="radio"/> déroulement pédagogique <input type="radio"/> évaluation

Pour vous accompagner ...

Les conseillères

- pour les départements des Hautes Alpes,
Alpes Maritimes, Var

Florence GIRAUD 06 75 66 48 89

- pour les départements des Alpes de Haute Provence,
des Bouches du Rhône, du Vaucluse et les formations
avec un public régional

Sandrine PAGE 06 77 80 31 39

Les assistantes

Catherine BANHEGYI 04.37.65.14.05
Christèle PECQUET 04.37.65.12.12